

VOL. XV

MAI 1909

N° 5

---

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE  
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

---

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

---

*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.  
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*



LÉVIS  
PIERRE-GEORGES ROY,  
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

# RECHERCHES HISTORIQUES

---

*Sommaire de la livraison de mai* : — Le Chapitre de la cathédrale de Québec et ses délégués en France. Lettres des chanoines Pierre Hazeur De L'Orme et Jean-Marie de La Corne (*suite*), Mgr Henri Têtu.—Noms propres au Canada-Français (*à suivre*), Philéas Gagnon.—Montferrand, Benjamin Sulte.—Réponse : Le général Miramon ; Le Père Toussaint Rouisse, Dr T.-A. B.

---

**Les abonnés du *Bulletin des Recherches Historiques* voudront bien se rappeler que leur abonnement pour 1908 est maintenant dû.**

---

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 44, rue Wolfe, Lévis.

---

**Abonnement . . . . \$2.00 par année.**

---

**Bulletin des**  
**Recherches**  
**Historiques**

**COLLECTION**  
**COMPLETE**  
**A VENDRE**

S'adresser au Bibliothécaire du  
Collège de Lévis.

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XV

MAI 1909

N° 5

---

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET  
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-  
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-  
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

*(Suite)*

De son côté, l'abbé de l'Isle-Dieu informe ainsi, et la même année 1754, Mgr l'évêque de Québec :

19 mars : "L'affaire du Chapitre et du Séminaire s'aigrit plus que jamais ; les prétentions du premier sont exorbitantes ; ses griefs, plaintes, reproches et moyens emportent la pièce. Mais cette affaire ne finira pas sitôt, attendu que les juges commissaires sont employés à la Chambre Royale..."

30 juin suivant : "Un mot de nos messieurs : leur procès avec le Chapitre ne leur donne pas un bon renom en ce pays-ci. L'agent du Chapitre ou plutôt son écrivain ne ménage pas plus les faits que les termes."

M. de la Corne écrit qu'il s'est déterminé à rester en France encore cette année, quelque grand que soit son ennui : "Je n'ai pas pris ce parti légèrement, attendu les frais considérables qui deviennent énormes vis-à-vis du peu de revenu que nous avons... J'ai consulté mes avocats qui m'ont répondu que je ne devais pas penser

seulement à retourner. M. De L'orme même s'est opposé à mon départ. Mais malgré tout, si j'avais pu me persuader que mon affaire n'eût pas souffert de mon absence, rien ne m'aurait arrêté... Vous aurez la bonté de m'envoyer seize cents livres. Le voyage à l'abbaye et les dépenses que j'y ai faites pour nos intérêts, comme vous le voirez, m'ont épuisé. Heureusement que j'avais sept cents livres que M. Jacquelin m'avait envoyées, provenant du reste de la vente de mes petits meubles. J'ai outre cela dépensé tout ce que j'avais reçu de ma famille, l'année dernière et celle-ci. J'épargne cependant tout ce que je puis, mais ce malheureux pays est ruineux, il faut y être pour le savoir... Si par hasard (ce que je ne puis croire) notre affaire n'était pas jugée dans cette année, et que vous ne vouliez plus supporter la dépense de deux députés, vous aurez la bonté, messieurs, de me marquer vos intentions d'une manière non ambiguë. La chose est toute simple : vous n'avez qu'à me révoquer et me rappeler, afin que je ne puisse être dans le cas d'être blâmé en m'en retournant... Je sors actuellement de chez M. Varlet qui n'a pas encore fini sa requête et qui ne la finira qu'après demain ; il m'a fallu toute ma force pour me posséder et ne pas me laisser aller à lui dire mille injures, il faut que j'avale cela... Que je serai heureux quand je serai sorti de ses pattes et qu'il me tarde d'en être débarrassé ! J'ai trouvé sa requête un peu moins mal faite que les précédentes, mais il omet bien des choses auxquelles il ne répond pas... Il s'est formé dans la tête qu'il n'est pas nécessaire de répondre à tous les mensonges et sophismes, que cela grossirait trop les écrits. Je ne puis en venir à bout ; il me fait mourir d'inquiétude, si je n'avais pas l'espérance de mon mémoire qui y suppléera. Cet homme est ma croix, jamais je ne pourrai le regarder d'un bon œil ; il faut cependant avouer qu'il est très honnête homme, incapable de tromper sa partie... M. De L'orme

s'est mieux porté cet hiver qu'il n'a fait depuis que je suis en France. Il a été malade depuis six semaines d'une toux considérable avec abondance de pituite. Il s'est fait purger et saigner deux fois ; cela ne l'ayant pas beaucoup soulagé, il s'est mis au lait d'ânesse. Il paraît qu'il lui fait bien, car il est mieux. Il vint hier dîner avec moi. Je l'ai mené pour la première fois chez mon nouvel avocat dont il est bien satisfait... Je ne sais s'il ira à Maubec, je ne le crois pas..... Je crains d'avance les démarches sans nombre qu'il faudra faire pour avoir la réponse du Séminaire, pour engager M. de Boulogne à rapporter s'ils ne répondent pas, pour avoir les bureaux, rassembler nos juges... il nous faudra peut-être plus de dix bureaux. Oui, j'en suis malade d'avance..... ”

Nous voici arrivés à l'année 1755 sans en être plus avancés avec le procès ; nous n'en continuerons pas moins de publier ce que nous trouverons de plus instructif dans les documents que nous avons dans nos archives et qui concernent le Chapitre. Tout cela nous remplira d'admiration pour l'administration de la justice en France, à cette époque. La seule consolation qui puisse nous rester, c'est de savoir que c'est cent fois pire aujourd'hui. Donc, le 26 février 1755, M. de la Corne écrit à ses confrères de Québec : “ ... J'ai été ... en province, ma santé étant délabrée ; je me suis rétabli aux eaux de Bourbon, voisines de ma famille ; je les ai prises ainsi que les bains ; j'ai été purgé plusieurs fois ; elles m'ont beaucoup soulagé... Nous avons présenté une nouvelle requête où nous répétons une partie de nos dernières conclusions et ajoutons de nouvelles demandes.....

“ Je crois que vous avez conçu par ma lettre que je n'ai aucune espérance de repasser cette année. Ma peine est plus vive que jamais. J'ai une vraie consolation dans mon frère <sup>(1)</sup> et nos Canadiens ; je ne les ai

---

(1) Le père Maurice de la Corne, récollet.

pas quittés d'un instant, tant que mes affaires me l'ont permis : mais hélas ! je commence à payer le plaisir ; je les vois se disposer à leur départ et plier chacun leur petit bagage ; les emplettes sont déjà faites, les malles sont pleines, je vais me trouver tout à coup seul. Oui, messieurs, je vous le dis avec autant de vérité que de sincérité, je regarde mon sort comme bien malheureux et il l'est en effet de toute façon. Le temps, bien loin de me détacher et de me distraire de mon pauvre pays, ne fait qu'augmenter en moi le désir de m'y rendre ; et quelqu'heureux que fût le sort qu'on voudrait me faire ici, jamais je ne l'accepterais. Je puis dire sans vanité qu'il n'a tenu qu'à moi et qu'il n'y tiendrait encore ; mais jamais je ne vous ferai infidélité, je mourrai avec vous.

“ Il s'en faut beaucoup que je tienne ici ce langage, car on se moquerait de moi. Pour ne pas me prendre avec tout le monde, je dis comme eux ; mais que je pense bien différemment ! L'événement prouvera mon attachement pour vous, messieurs. Ainsi que notre frère M. Gaillard ne craigne plus que je vous fasse faux bond. Il me marque qu'il craint que M. l'Evêque de Blois ne me gagne. Je lui suis fort attaché par bien des endroits ; mais pour laisser ma patrie, ma famille et mes amis, je suis son très humble serviteur. Le père Maurice est témoin de ce que je lui ai dit en sa présence sur cet article.”

13 mars 1755. Lettre de M. de la Corne au Chapitre. “ ... J'ai joint à ma dernière lettre une copie de l'arrêt que j'ai enfin obtenu après cinq mois de courses et de démarches continuelles : il m'a d'abord fallu travailler auprès du ministre pour le déterminer à accepter nos demandes nouvelles et à autoriser nos juges, dont les pouvoirs étaient tellement restreints par l'arrêt précédent qu'ils ne pouvaient connaître que d'une partie de nos demandes faite par la requête de ce printemps... Les démarches que j'ai faites auprès du minis-

tre (alors à Fontainebleau) n'ont pas été infructueuses, puisqu'il a écrit à M. de Boulogne pour savoir, avant de recevoir notre requête, en quel état était notre affaire. Ce dernier a fait ou fait faire un petit mémoire où nous avons été traités favorablement... MM. du Séminaire n'ont pas pu avoir le même sort, puisqu'on assure que ces messieurs ne cherchent qu'à prolonger et qu'on attend leur réponse depuis un temps infini... Je n'ai cessé d'avoir du chagrin et d'être traversé à chaque pas que je fais. Et pour combler mes peines, j'ai eu le désagrément d'entendre dire que je prolongeais notre procès pour rester plus longtemps à Paris. Ce sont MM. du Séminaire qui ont occasionné ces discours et donné ces impressions, en persuadant qu'ils sont prêts depuis longtemps, qu'ils n'ont plus rien à dire, que c'est moi qui ne cherche qu'à prolonger, que je me plais sans doute en ce pays. Je vous épargne le détail de tout ce que j'ai entendu. Ils ne se sont pas vanté de n'avoir pas encore répondu, comme je sais qu'ils comptent le faire, non plus que de nous avoir gardé injustement pendant près de huit mois les nouvelles pièces que nous leur avons données en communication ce printemps, qu'il nous a fallu présenter une requête du chancelier et un mémoire au ministre pour les ravoir... Ils usent de tous les moyens pour me dégoûter ; je vous proteste... que s'ils viennent à bout de me donner du chagrin, ils ne réussiront sûrement pas à me décourager. On voudrait me procurer mon retour en Canada ; il serait inutile de vous dire, messieurs, ce que je sais là-dessus. J'attendrai toujours la fin de notre affaire, à moins que vous jugiez qu'il fût convenable que je m'en retournasse à Québec, le printemps prochain... ”

Il mentionne ensuite sa nomination au doyenné du Chapitre de Québec—nous en avons déjà parlé plus haut—et la faveur que Mgr de Pontbriand va recevoir de la Cour sous la forme d'une abbaye. En fait, l'évêque ne l'eut jamais, malgré tout le travail que fit l'abbé

de l'Isle-Dieu pour la lui faire obtenir. " Vous pouvez faire, messieurs, votre compliment d'avance à Monseigneur, écrivait quand même M. de la Corne... le ministre lui-même l'a demandé à Mgr de Mirepoix de la part du Roy. On attend qu'il en vaque une convenable. Vous savez qu'elle ne peut être mieux appliquée, puisque personne ne fait mieux les honneurs de son bien que lui. Je sais que le ministre lui a écrit à cette occasion la lettre la plus gracieuse." Il faut croire que Mgr de Mirepoix ne trouva pas d'abbaye assez convenable pour l'offrir au pauvre et saint évêque de Québec, puisque ce dernier n'en reçut jamais de lui. Et c'est ici qu'on voit encore et plus clair que jamais, que la présence de Mgr de Pontbriand à Versailles était absolument nécessaire, et pour ce qui regardait les revenus de la mense épiscopale, et pour obtenir la fin tant désirée du procès interminable entre le Chapitre, le Séminaire et l'évêque lui-même. Mais le prélat avait bien d'autres soucis, et l'historien n'a peut-être pas le droit de reprocher à un évêque de rester dans son diocèse. En cette année 1755, que de causes plus importantes pouvaient retenir le prélat à Québec ! la guerre, une maladie épidémique, l'incendie de l'Hôtel-Dieu de la ville épiscopale, la dispersion des Acadiens, etc. Mgr de Pontbriand avait un véritable culte pour le roi de France, ses mandements en témoignent : il ne ménageait pas les prières publiques pour les besoins ou pour les triomphes royaux, et il pouvait croire—avec raison—que sa présence fût nécessaire au Canada pour le soutien de l'autorité royale et pour faire accepter—sans révolte—les actes des infâmes qui venaient voler les Canadiens et faire fortune à leurs dépens. Après coup, il est permis de dire que s'il était allé à Versailles, il aurait pu remédier à bien des abus, obtenir des réformes, la destitution d'officiers connus et corrompus jusqu'à la moelle, et peut-être arracher à la Cour les secours d'hommes et d'argent qu'il fallait pour sauver le pays. *Felix culpa*, heu-

reuse faute, si c'en est une ! car le pays a été sauvé en échappant à la domination française. Que serions-nous devenus sans la conquête...?

Je remarque dans les lettres de MM. De L'Orme et de la Corne, que ces messieurs s'abstiennent absolument de critiquer la conduite des employés du gouvernement français au Canada. S'ils parlent du gouverneur ou de l'intendant, avec lesquels ils sont en excellents rapports, c'est toujours avec respect et dévotion. Ils ont besoin de leur influence et de leur protection : cela apparaît souvent et peut-être trop souvent. L'abbé de L'Isle-Dieu n'a pas les mêmes besoins, et il ne se gêne pas de donner son opinion quand il écrit à Mgr de Pontbriand. Pour ce qui regarde Bigot en particulier, il le connaît à fond et dès le commencement.

En 1752, il écrit que M. Le Loutre a été obligé de faire des emprunts considérables de munitions de bouche sur ses propres billets " et d'après les ordres mêmes de M. Bigot, à qui il a plu de les faire convertir d'abord en lettres de change et ensuite en billets courants et payables au porteur, qui ne sont guère du goût de ces pauvres habitants (les Acadiens) et qui peuvent leur être très préjudiciables. De vous à moi, écrit-il à Mgr de Québec, M. Bigot me paraît un homme un peu léger et prévenu en faveur de son opinion.....

" Je crois que M. Duquesne agira plus par lui-même que M. de la Jonquière et que M. Bigot ne tiendra pas si aisément la manivelle du gouvernement, et il n'y aura pas grand mal... " Le même écrit, le 25 mars 1755 : " On a jugé à propos de vous renvoyer M. Bigot que je n'ai entrevu qu'une fois à Versailles et qui sortit de la maison où il était, presque aussitôt qu'il m'y vît entrer et qu'on m'y eût nommé (à l'oreille). Je n'en devine pas bien la raison, il m'est fort égal de la savoir ou de l'ignorer."

Plus tard il dit encore : “ La seule raison qui a obligé de renvoyer M. Bigot à Québec, est la difficulté qu’il y avait ici à y faire passer un homme tout neuf dans les circonstances présentes. S’il y fait bien, Dieu soit béni ! J’ai été le premier à en rendre compte d’après ce que vous m’en aviez mandé, quoiqu’il m’ait évité pendant son séjour en France et qu’il soit sorti de chez M. de la Porte, parce que j’y entrais, et d’après la précaution que le maître de la maison prit de me nommer trois fois de suite par mon nom.” Le 30 mai : “ Vous devez avoir présentement le brillant M. Bigot tout rayonnant de gloire et de son triomphe à la Cour où il a été regardé, dit-on, comme le seul homme capable de conduire la nouvelle expédition qu’on voulait faire.... On fait ici courir le bruit que M. de la Porte et lui se sont mal quittés ; mais le croit qui veut... ainsi le droit des gens et surtout de ceux qui voient clair reste dans tout son entier.... ” Voici maintenant ce que le même abbé écrivait à Mgr de Pontbriand sur le procès : “ Je crains bien que cette affaire ne finisse pas de sitôt. D’ailleurs les seconds (les prêtres du Séminaire de Paris) répondent fort lentement et profitent un peu de ce qu’ils sont tranquilles sur le pavé de Paris et plaident en pantouffles. Pendant ce temps-là votre Chapitre est désert, Monseigneur, et se consume en frais de députés et d’agents. Il faut avouer que les hommes pour la plupart ne font guère ce qu’ils doivent faire et sont bien rarement où ils devraient être. Dieu veuille terminer cette malheureuse affaire dans laquelle la Cour vous rend toute la justice que vous méritez du côté des peines que vous vous êtes données pour concilier ces deux premiers corps de votre diocèse.... On vous a communiqué sans doute la nouvelle requête du Chapitre qui... peint en bien mauvaises couleurs votre séminaire, surtout ceux qui l’ont autrefois gouverné et en particulier ceux qui sont actuellement à la tête de celui de Paris. Ces derniers se brouillent furieusement avec M. l’Ar-

chevêque... Tout ceci pourrait bien renouveler la fable de l'huître et des plaideurs et vous donner l'huître à manger et les écailles aux contestants."

Il n'y a rien de bien intéressant—pour nous—dans d'autres lettres du chanoine de la Corne à ses confrères, en 1755. Il a été malade, s'est purgé, c'était évidemment la mode à cette époque et on y reviendra peut-être ; il a passé des jours et des jours chez son avocat qui n'avance à rien ; il s'est adressé en vain à M<sup>sr</sup> de Mirepoix pour obtenir de lui une pension pour M. De L'Orme. " Il m'a répondu très négativement en me priant de ne lui faire aucune représentation à son sujet ; il y a bien des années qu'il est prévenu contre ce pauvre bonhomme, c'est malheureux, pour lui." Il semble, au reste, que le prélat était prévenu contre tous ceux qui lui demandaient quelque chose. Mais la lettre de M. de la Corne du 6 août de la même année contient du nouveau et de l'important, puisqu'il annonce l'intervention de l'archevêque de Paris au procès du Chapitre contre le Séminaire. Vraiment il ne manquait plus que cela pour compléter les difficultés et en retarder indéfiniment la fin.

" ... Il y a apparence, messieurs, que M. l'archevêque de Paris va intervenir dans notre procès, comme supérieur des Missions Etrangères. Il m'a fait prier d'aller chez lui. J'y ai été trois fois et ai passé plus de six heures avec lui dans son cabinet. Je lui ai fait un précis de notre affaire où je n'ai mis simplement que les faits et les dates, ce qui n'a formé que quatre pages in-folio. Il paraît touché de la conduite du Séminaire vis-à-vis le Chapitre. Il la désapprouve et la déteste. Cela joint au mécontentement qu'il a des directeurs actuels dont il a interdit le sieur Dufault, n'a pas laissé que de lui faire connaître à fond l'esprit de ces gens-là. Je sais qu'il a tout sujet d'être mécontent d'eux, ils lui ont joué des tours, le détail en serait long. Il y a cependant un point auquel il vaudrait

mieux que nous ne touchassions pas, qui est l'union des deux séminaires ; c'est là-dessus qu'il se propose d'intervenir. Du reste, il m'a promis et assuré qu'il nous appuyerait autant qu'il serait en lui, et que, comme premier supérieur du Séminaire, il nous ferait rendre justice. Il désirerait que je me désistasse de la cassation de cette union. Je lui ai répondu... que je me soumettrais à tout ce qu'il désirerait de moi, lorsqu'il m'aurait assuré que je pouvais en conscience le faire. Nous nous sommes quittés avant hier sur cette réponse. 1<sup>o</sup> Je ne crois pas, messieurs, pouvoir me désister d'aucun point sans votre participation... 2<sup>o</sup> quand je céderais, M. l'archevêque n'en serait pas plus avancé, puisque cela regarde plus M. l'évêque de Québec que le Chapitre même. Il prétend qu'étant supérieur de la maison de Paris, il l'est aussi du Séminaire de Québec et a droit, dit-il, d'y faire des règlements. 3<sup>o</sup> Il prétend que cela le regarde directement ; que je me désiste ou ne me désiste pas, il n'en interviendra pas moins... Ce qu'il y a de certain, c'est que M. l'archevêque est extrêmement juste, il ne cherche que le bien, la conservation des droits attachés à sa place, et il est bien éloigné de vouloir usurper. Ce qui me fait croire qu'il ne fera aucune demande, s'il ne croit y être obligé par devoir. Prévenez-en toujours M. l'évêque, afin qu'il prenne ses mesures...

“ M. l'évêque d'Erinée qui, conjointement avec les évêques du Japon, de la Chine et de la Cochinchine, a perdu un procès (à peu près dans le genre du nôtre) avec MM. du séminaire, doit intervenir, et on espère qu'à la faveur de notre procès, la justice que méritent ces dignes prélats et leurs zélés missionnaires, leur sera rendue. Ils n'ont que ce moyen pour se relever des usurpations du Séminaire de Paris sur leur autorité et leur temporel dont il est devenu le maître, quoiqu'il ne soit que l'économiste et procureur de ces prélats.

“ Ces braves directeurs veulent secouer le joug de

l'archevêque; ainsi nous serons trois à les attaquer. Je crois que cela ne pourra faire qu'un bon effet... Ne manquez pas de communiquer ceci à M. l'évêque de Québec. Je suis bien le très humble serviteur de M. l'Archevêque de Paris; mais je ne pourrais en homme d'honneur le servir au préjudice de mon évêque... toute la terre ne me le ferait pas faire, non plus que quelque chose de préjudiciable aux droits du Chapitre..... J'espère avec l'aide du Seigneur que je serai en état de m'en retourner l'été prochain. Il serait malheureux pour vous et pour moi que nous ne fussions pas jugés, puisque cela nous ruine, et, d'un autre côté, m'accable de chagrin et de peine; je crains même d'y succomber puisque je ne puis prendre le dessus. J'ai été purgé six à sept fois depuis environ six semaines; je prends les eaux de Passy depuis quinze jours; elles m'ont beaucoup soulagé, mais j'ai encore de la bile et l'estomac dérangé...

“ Dans cinq jours, j'irai à Compiègne afin d'engager le ministre à passer le rapport et à nous obtenir le bureau. M. de la Galissonnière et une autre personne avec qui j'irai, le solliciteront en notre faveur.

“ Je vous avouerai, messieurs, que quelles que pures que me paraissent les intentions de M. l'archevêque et l'envie qu'il a de nous faire rendre la justice que nous méritons, je crains que comme premier supérieur du Séminaire il ne se ralentisse par la suite et ne nous soit opposé peut-être sur quelques points, surtout sur la restitution. Les autres intervenants qui sont intéressés à ce que le Séminaire de Paris soit riche, ne se joindront-ils pas à l'archevêque? Ce n'est peut-être que la crainte qui me donne ses soupçons. Au reste, je suis sur mes gardes; il faudra bien souffrir ce que nous ne pourrons empêcher; je ferai de mon mieux pour leur résister. Il paraît que le seul but de l'archevêque est de se maintenir et rentrer dans ses droits vis-à-vis ce séminaire, et de faire ou faire faire un règle-

ment qui ôte aux directeurs l'autorité plénière qu'ils se sont arrogée. Il m'a protesté et assuré qu'il ne nous nuirait pas et nous ferait rendre justice en employant son autorité et son crédit pour cela. Il en a beaucoup dans la circonstance présente, puisqu'il vient de faire une alliance avec la maison de M. de Boulogne, notre rapporteur.....”

La lettre suivante est du 26 février 1756. Elle est confiée à M. Gradis, ainsi que d'autres du même M. de la Corne adressées à M. l'évêque et à M. de Vaudreuil. Il profitera du premier courrier pour en envoyer d'autres à M. Bigot, à sa famille et à ses amis. “ M. de Boulogne s'est déterminé à aller passer l'été en province d'où il n'est revenu que cet automne. Il a fait sa tournée de la Flandre avec l'Intendant de cet endroit pour se mettre au fait de l'Intendance générale des finances à laquelle il est nommé. Il a repris une affaire de conséquence, à son retour, dont le rapport était commencé, qui le tient encore. Cela ne m'a pas empêché de faire des démarches de tous côtés. J'ai été plusieurs fois à Versailles ; j'ai présenté deux mémoires à M. le Garde des Sceaux ; j'ai eu deux audiences particulières qu'il m'a accordées ; c'est une bonté marquée de sa part, vu les embarras où il se trouve dans les circonstances présentes. Il est vrai que différentes personnes avaient préparé les voies en lui exposant les chagrins où j'étais, ainsi que la misère et la pauvreté honteuse d'un Chapitre que l'on consume en frais. Je crois avoir enfin réussi, quoique je n'ose m'en flatter tout à fait, M. le Garde des Sceaux paraît avoir été touché de ce que je lui ai exposé ; il a à cœur, je puis vous l'assurer, la fin de nos affaires. Il a parlé plusieurs fois à M. de Boulogne, je puis encore vous assurer que ce dernier est aujourd'hui empressé de nous expédier. J'ai été assez heureux pour faire sa conquête, je suis même ami avec lui et j'ai l'avantage de passer des heures entières avec lui dans son cabinet. J'ai été assez heureux pour

plaire à M. son père et à madame sa mère ; ils m'ont fait l'honneur de m'inviter à manger, ces jours passés, m'assurant que je leur ferais grand plaisir toutes les fois que je pourrais aller manger leur soupe... Notre rapporteur est charmé d'être pressé par M. le Garde des Sceaux. Il ne peut paraître aujourd'hui partial. Aussi a-t-il dit, il y a trois semaines, à son secrétaire, en ma présence, d'écrire aux MM. du séminaire que soit qu'ils répondissent et qu'ils produisissent ou non, que cela lui était égal, qu'il allait travailler à son rapport selon les ordres qu'il en avait reçu du ministre... Ainsi, messieurs, ce n'est plus MM. du séminaire qui nous retardent. L'affaire serait sur le bureau, s'il n'y avait qu'eux, mais c'est M. l'archevêque qui intervient dans le procès... et a fait prier M. le Garde des Sceaux de lui donner le temps d'achever son mémoire... ; il en a parlé en conséquence à M. de Boulogne qui travaillerait à son rapport sans cela...

“ Depuis environ six mois, je n'ai pas retourné chez M. l'archevêque, je veux le voir venir ; d'ailleurs il m'en coûte 6 frs, pour un fiacre par voyage. J'ai reçu, il y a quinze jours, une lettre de M. de Tourny, qui est à son intendance de Bordeaux, par laquelle il me marque que l'archevêque se plaint de ce que je ne vais pas le voir, et m'engage fort à y aller. J'irai effectivement après mes lettres écrites et l'engagerai à ne nous pas faire attendre pour son intervention. Je prierai M. de Blois de me donner une place dans son carrosse, parce qu'il y va souvent...” Le chanoine donne des nouvelles de sa santé qui est meilleure et de celle de M. De L'Orme qui a été dangereusement malade et presque aux portes de la mort, ayant eu une fluxion de poitrine, les jambes enflées, etc. Il s'en est tiré avec quatre saignées. M. de la Corne parle de nouveau de l'abbaye de Maubec qui a été, d'après lui, mal administrée depuis plusieurs années, M. de L'Orme ayant donné sa confiance à un agent qui ne la méritait pas. Il ajoute : “ Je crois, messieurs, que nous n'avons

pas d'autre parti à prendre que de donner une retraite à M. De L'Orme; nous ne pouvons nous dispenser de lui faire une pension, au moins jusqu'au temps que M<sup>gr</sup> le Cardinal lui en ait donné une; car je crois qu'il l'aura plutôt de lui qu'il ne l'aurait eue de M. de Mirepoix.... Mon avis serait qu'on lui accordât 400 frs de gratification par année jusqu'à nouvel ordre; j'y contribuerai pour ma part de 150 frs...." Il parle encore de son retour au Canada et dit que M<sup>gr</sup> de Pontbriand le désire et le lui marque; il termine en disant que sa lettre commencée à sept heures du matin n'a pu être terminée qu'à sept heures du soir. Aussi est-elle d'une longueur interminable.

Je vois par la lettre annuelle adressée au Chapitre par M. De L'Orme, le 1er mai 1756, qu'il était alors revenu à la santé et "en état d'agir aussi bien... que par le passé, non pas avec autant d'activité, mais avec autant de probité." Ce qui est sûr, c'est que son rapport est très bien écrit et touche à tout: il rend compte de ses dépenses, des détails du procès, de l'intervention de l'archevêque de Paris, des lettres de change qu'il a acquittées, etc.

Mais son heure était venue et le Chapitre décida à son assemblée du 1er octobre 1756: "1<sup>o</sup> qu'attendu les infirmités de mon dit Sieur de Lorme, son grand âge ne lui permettant plus d'aller aussi souvent que besoin serait aux abbayes et prieurés en dépendant, on révoquerait toute procuration à lui donnée par le dit Chapitre pour la régie de ses affaires en France; 2<sup>o</sup> qu'on engagerait le dit sieur de Lorme à revenir au lieu et résidence de son bénéfice; 3<sup>o</sup> que la révocation des présentes procurations n'aura lieu qu'au premier de mai 1757." Le procès-verbal dit que cette résolution a été adoptée à la *pluralité* des voix. Chanoines présents à la séance: MM. de Tonnancour, Briand, Gaillard, Perault, Resche, Cugnet et St-Onge.

(à suivre)

M<sup>gr</sup> HENRI TÊTU

NOMS PROPRES AU CANADA-FRANÇAIS

---

*Transformations de noms propres, établies par les signatures autographes ou par les écrits de contemporains où ils sont mentionnés.*

(Suite)

- MAHEU (Jean-Paul) qui se marie à Québec en 1669, est quelquefois appelé: "Le Chevalier Paul", et signe "Jean Paul Maheu".
- MAHEU (Nicolas) à L'Ange-Gardien en 1671, signait: "Nicolas Maheu".
- MAHEU (Louis fils de René I) chirurgien à Québec en 1673, signe "Maheut".
- MAILHOT (René) qui épouse Marie Chapacou en 1671, portait le surnom de "Laviolette" en 1698.
- MAILHOT (Jean) marchand à Montréal en 1683, signe "J Malhiot". Son fils Jean Baptiste pilote sur un navire en la rade de Québec, en 1709, signait "J. B. Malhiot".
- MALLET (Denis) sculpteur à Québec en 1699, signait "D Malet".
- MALAPERT (André de) à Trois-Rivières en 1649, signe "Malapart" en 1637 au même endroit.
- MALERAY (Jacques) à Montréal en 1687, était mieux connu sous le nom de "M. de la Molerie".
- MALERBAUT (Jean) qui se marie à Québec en 1673, portait le surnom de "Lampillon".
- MARANDA (Etienne) huissier à Québec en 1671, signe toujours "Marandeu".
- MARAY (Louis) de la Chauvignerie, à Montréal en 1701, signe "Lachauvignerie".

- MARCEREAU** (Antoine) qui se marie en 1675, à Ste-Famille, signait: " Anthoine Marchureau ". Une autre fois, en 1680, il signe " Marchut " quoiqu'il soit mentionné comme *Mercereau* dans le corps de l'acte.
- MARCHET** (Jean) qui épouse Marie-Jeanne Gely à Québec, en 1687, signait " Jean Marchay ".
- MARIN** (César) qui épouse Madeleine Niquet, signait " Le Chev Marin ".
- MARSIL** (André) qui épouse Marie Marguerite Lefebvre en 1671, portait le surnom de " l'Espagnol " et ne signait pas.
- MARTEL** (Honoré) qui se marie à Québec en 1668, portait quelquefois le surnom de " Lamontagne " et signait " honoré Martel ".
- MARTEL** (Pierre-Gratien) de Berhouague, qui épouse Marie-Charlotte Charest en 1687, signait " Martel Deberhouague ".
- MARTIN** (Mathieu) sieur de Lino, qui se marie à Québec en 1685, signait " De Lino ". Son fils Charles signait " Ch Delino Balmon ", en 1719.
- MARTIN** (Nicolas) qui épouse Angélique Bacon en 1696, portait le surnom de " Jolicœur ".
- MARTINEAU** (Mathurin) qui épouse Anne Hébert, portait le surnom de " Saintonge " et quelquefois celui de " Aimé ". Il signe " M. Martinos " lors de son mariage.
- MARTINET** (Jean) qui se marie à Montréal en 1670, portait le surnom de " Fonblanche " et non " Tourblanche " comme le dit Tanguay. Signe " J. Martinet " et quelquefois, " fonblanche ".
- MASSY** (Jacques) à Québec en 1689, signe: Jaque Massie ".
- MAUDOUX** (Aubin) qui épouse Madeleine Provancher, signait " aubin maudous " en 1670.

- MAUFAIT (André) qui épouse Marie Madeleine Des Orcys en 1684, signe " André Maufaix " en 1698.
- MAUGÉ (Clément) qui meurt à Québec en 1694, portait le surnom de " St Jean " et signait " Clément Mauger " d'une bonne écriture.
- MAUPAS (Nicolas) qui épouse Agnès Guilmet en 1698, portait le surnom de " St Hilaire ".
- MELAIN (Louis) qui épouse Marie Mansard en 1682, est nommé : " Melline " dans son contrat de mariage. Sa femme y est appelée : " Massard ".
- MENEUX (Jacques) dit Chateaufneuf, chirurgien à l'Île d'Orléans, lors de son mariage, en 1663, signe " Jacques Meneu ", en 1686.
- MENOUEL (François) à Québec en 1652, signe " f. menoil ".
- MERCEREOT (Pierre) qui épouse Henriette Dandonneau, signe " P. M. ", en 1682.
- MERCURE (François) qui se marie à Cap-Santé en 1697, portait le surnom de " Sieur de Villeneuve ", du lieu d'où il venait, près de Toulouse, dans le Languedoc. Il signait " francoie mercure ".
- MERIQ (Jean) qui épouse Anne Gendron ou Gendreau, en 1685, signait " J Meric ".
- METAYER (André), à Québec en 1681, portait le surnom de " Cupidon ". Un autre Matayer, du nom de Pierre, portait celui de " la fillasse ", vers le même temps.
- MEUNIER (MATHURIN) qui se marie à Montréal en 1647, signait " M. Lemounier ", en 1653.
- MEUSNIER (Julien) dit Laframboise, tailleur à Québec en 1670, signait : " Jn Le monnier ".
- MEZERAY (Réné) qui épouse Hélène Chastel, à Québec, en 1641, portait le surnom de " Nosse ". En 1668, je le vois appelé : " Réné du Verger ". Ne signe pas. Son fils Jean signe " mezeré ". René Meze-

ray qui épouse Françoise Milois à la Pointe aux Trembles, en 1688, était le même et non son fils.

MICHEL (Olivier) dit Le Tardif, qui épouse Madeleine Cochon en 1671, portait le surnom de "Taillon". Il signe "Olivier Michel". Je ne sais pas qu'il ait porté le surnom de "Letardif"; mais bien celui de Taillon qui est devenu leur seul nom propre.

MICHEL (Jean), chirurgien à Lachine en 1687, portait quelquefois le surnom de "LeGascon". Il écrivait bien et avait de l'orthographe. Je crois que c'est lui qui rédigea le *Journal Historique* de Joutel (Paris, 1713).

MICHELON (Adrien) cordonnier à Québec, avant 1660, signait : "Adrian Michellon". Son fils Jacques est aussi appelé "Pierre" quelquefois.

MIGEON (Jean Baptiste) de Bransac, à Montréal en 1665, signait "Migeon De Branssat". Son fils Joseph-Daniel, signe "Migeon Delagauchetiere" en 1710. Il a laissé son nom à une rue de Montréal.

MIGNERON (Jean) dit Lajeunesse, qui épouse Marie Pavie en 1657, est aussi quelquefois affublé du surnom de "Petit-Jean", en 1661. Ne signe pas. Son fils Abraham-Jean signait bien "Jean Migneron". Jean Migneron fils de Laurent signe "Jean Migneran" en 1693. Je crois que c'est ce nom qui est devenu "Myrand" et "Mayrand" dans la suite.

MIGNIER (André) dit Lagacé, qui se marie à Québec, en 1668, signe "André megny", en 1701. Son fils André signe "megner" en 1693. Ce nom est devenu "Migner".

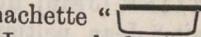
MIGNOT (Jean) dit Chatillon, qui épouse Louise Cloutier en 1648, signait "Jean Mignaux" en 1671. En 1665, je le vois signer "Chatillon". Son fils Jean-Aubin signe "Mignaux" comme son père, en 1665.

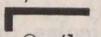
- MILLES DE BOISSELRAY, (Noel), contrôleur de la marine à Québec en 1697, signait : " DeBoiselry-noel "; c'est là son véritable nom de famille. Son petit nom est " Milles ".
- MILOT (Jacques) dit Laval, qui épouse Jeanne Hébert en 1660, signait " Jacq Milhot ".
- MIVILLE (Pierre) dit le Suisse, qui épouse Charlotte Maugis vers 1640, signait " P. MIVILE ", en 1663. Son fils François signe comme son père " F† MIVILE ", en 1670. Son fils Jacques porta le surnom de " Deschene " et signait comme son père avec des lettres majuscules.
- MOISAN (Pierre), pilote à Québec en 1673, signait " Pierre Moisant ".
- MOLAY (Jean) tonnelier, qui se marie à Québec, en 1699, fut marié sous le nom de " Motay " et c'était là son véritable nom, car il signe bien " Jean Motay ".
- MOLLOYE (Marcel) chirurgien à Québec en 1650, portait le surnom de " Desforges " en 1652.
- MONDAIN (Antoine) qui épouse Marie Laisné vers 1665, fut marié sous le nom de " Mandin ".
- MONTAGNE (Martin), charpentier aux Trois-Rivières en 1649, signe : " Sint Martent Montagne " à Québec en 1647.
- MONTAMBAULT (Michel) dit Leveillé, qui épouse Marie Mesuré en 1665, signait " Michelle moy tan bau " en 1683. On le voit quelquefois mentionné sous le nom de " Montauban ".
- MONMAIGNIER (Charles) à Québec vers 1670, signait " De Mommainer " d'une bonne écriture.
- MONTOUR (Louis) dit Couc, qui épouse une sauvage vers 1683, est désigné sous le nom de " Saint Cerny " à Détroit en 1710.
- MOQUIN (Mathurin) qui épouse Susanne Beaujean (Elle signe " boian ") à Montréal en 1672, signait " Mocquin " en 1693.

- MORAL de St-Quentin (Quentin) qui épouse Marie Marguerie vers 1652, signait "Moral D. St-Quentin", en 1668.
- MOREAU (Mathurin) qui épouse Marie Girard en 1667, signait "MOREAV" en lettres majuscules.
- MOREAU du Portail (Réné) dit Dubreuil, à Montréal en 1672, signe "Réné Moreau" d'une bonne écriture.
- MOREAU (Pierre) sieur de la Taupine, qui se marie à Québec en 1677, signait "pierre moreau dit Lato-pine", en 1694.
- MORIN (Noël) qui se marie à Québec en 1640, portait le surnom de "Sieur de St Luc", en 1676, et signait machinalement "Noel Morin". Son fils Charles porta le surnom de "Sieur de Bellegarde" lors de sa mort en 1671.
- MORIN (J. B.) dit Rochebelle, qui se marie à Québec en 1667, signait "Morin de Rochebelle" en 1686.
- MORIN (Jacques) qui épouse Marie-Anne Lavergne, à Québec, en 1699, portait le surnom de "Bonsecours" et signait quelquefois "Jaque Moren" et d'autres fois "bonsecor moren".
- MAURISSET (Mathurin) qui se marie en 1690, à la Pointe aux Trembles, signait comme on écrit ce nom de nos jours : "Mathurin Morisset".
- MOSION (Robert) dit Lamouche, qui se marie à Québec en 1666, signait : "Robert Mossion".
- MOTARD (Louis) dit Lamothe, qui épouse Isabelle Langlois en 1694, signait : "Louis Motart".
- MOUCHY (Nicolas De) Conseiller à Québec en 1669-72, signait "DeMouchy".
- MOUET (Pierre) sieur de Moras, à Trois-Rivières en 1668, signait "Mora-moet".
- MOYEN (Jean-Baptiste), qui était à Québec en 1655, portait le surnom de "Desgranges".
- MUSMACH (Jean-François) sieur de Mingot, qui

- épouse Marie Thérèse Boyer vers 1686, signait "Mingault".
- MUSNIER (François) qui épouse Marguerite Migneron en 1671, signait "Meusnier".
- NADEAU (Joseph-Osanny) dit Lavigne, se marie à Québec en 1665, sous le nom de "Nadot". Ne signe pas.
- NAFRECHON (Isaac) à Montréal en 1668, signait son nom "Nafrechoux" et non comme ci-haut.
- NAUDIN (François), tailleur d'habits aux Trois-Rivières en 1650, signe d'une jolie paire de ciseaux " ".
- NEPVEU (Philippe), qui épouse Denise Sevestre, à Québec, en 1659, signait "pneveu", en 1683. En 1671, il signe "p. nepveu". Son fils Charles, qui décède en allant du Mississipi en France, vers 1705, portait le surnom de "Sieur Délande".
- NEVAUX (Nicolas) qui épouse Marie Dumets vers 1670, portait le nom de "Nervaux" et non "Nevaux".
- NICOLET (Jean) qui découvre le lac Michigan en 1634, et paraît avoir atteint le premier parmi les français les rives du Mississipi et qui épouse Marguerite Couillard, à Québec en 1637, portait le surnom de "Belleborne" et signait "Nicollet". Sa femme signait "Margueritte Couillart". Son frère Gilles, qui fut l'un des premiers prêtres séculiers venus au Canada, en 1635, signait "Gi Nicollet". Son frère Pierre, qui était matelot à Québec en 1646, signait seulement de ses initiales : "P N".
- NOEL (Jean), se remarie en 1658 à Québec, avec Jeanne "Yvon" et non Guyon.
- NOEL (François) qui se marie à Québec en 1669, signe "f nouel" en 1667.

- NOLET (Sébastien) qui se marie à Québec en 1671, portait le surnom de " Larivière " en 1695.
- NOLIN (Pierre) dit Lafougère, à Québec en 1653. Audouard écrit " Molin " à son contrat de mariage.
- NORMANDIN (Laurent) qui se marie à Québec en 1695, portait le surnom de " Sauvage " et signait de même.
- OUELLET (Réné) qui se marie à Québec en 1666, signait " rené houallet ".
- OUY (Robert), à Cap-Santé en 1689, portait le surnom de " St Laurent " et signait " Robert Ouy ".
- OUTLAN (Jean) capitaine de navire et géographe en ce pays (1698) qui se marie à Québec en 1692, était un anglais du nom de " John Outlaw " et c'est ainsi qu'il signa d'abord, et d'une belle écriture.
- PACAUD (Antoine) qui épouse Marguerite Bouat, à Montréal, en 1697, signait " Pascaud ".
- PAGÉ (Raymond) de Quercy (d'où la Pointe à Carcy), qui épouse Madeleine Bergeron, signait " ramont pagez " en 1650.
- PAGÉ (Jean), à Lotbinière en 1682, signait " Jan Pagy ", à Québec, en 1672.
- PAGÉ (Guillaume) qui se marie en 1679, portait aussi le surnom de " Carcy " et signait ainsi en 1712.
- PAGEOT (Thomas) qui épouse Catherine Roy en 1675, signait " Thomas paiot ". Sa femme signe " Marie Leroy ".
- PAILLART (Léonard) qui épouse Louise Vachon en 1678, portait le surnom de " Le Poitevin ".
- PALIN, (Mathurin) dit d'Abonville, à Québec en 1691, signe " M. P. " à son contrat de mariage.
- PAPILLON (Etienne) qui se marie à la Pointe aux Trembles en 1691, est appelé " Parpaillon " par les Jésuites qui lui font une concession au Cap-Rouge en 1663. Il ne signait pas.

PARANT (Pierre) qui épouse Jeanne Badeau à Québec, en 1654, signait d'une hachette "  " en 1653. Sa femme signe " Jeanne bados " en 1695.

PARÉ (Robert) marié à Québec en 1653, signait d'une équerre "  " pour sa marque, en 1667. Les registres de Québec écrivent " Paret " en 1653.

PASQUIER (Isaac) dit Lavallée, qui se marie au Château-Richer en 1670, signe " Jpasquier " en 1671, quoiqu'il soit mentionné " Etienne " au contrat de mariage de ses filles Angélique et Françoise. Les Pasquier qui précèdent celui-ci dans Tanguay ne signent pas. Ce nom est devenu " Paquet " dans la suite.

PASSARD (Jacques) sieur de la Bretonnière, qui épouse Marie Lemaître vers 1675, signait " Delabretonnière ", en 1681.

PATENOTRE (Michel-Marin) qui se marie à Ste-Anne en 1698, signe " Marain Patenostre ".

PATISSIER (Jean-Baptiste) dit St-Amand, à Sorel en 1678. En 1673, il signe " Sintamen ", et en 1693, je le vois signer " Jean batis patissie ".

PECODY (Antoine) sieur de Contreccœur, qui se marie à Québec en 1667, signait " Contreccœur ".

PÉLISSON (François) décédé à Québec en 1700. En 1704, un de ses fils du nom de Gabriel s'engage pour aller à Plaisance et signe " Gabriele Lafleur plissons ".

PELLETIER (Jean) qui épouse Aimé Langlois en 1649, signe " Jean peltier ". Son père Guillaume signait bien " G. Pelletier ", en 1647.

PELLETIER (Michel) sieur de Laprade, signait " Michel peltier Laprade " en 1693. En 1653 il signait seulement " Michel peltier ".

PELLETIER (François) qui avait épousé Dorothée La Sauvagesse, vers 1660, portait le surnom de " Antaya ".

- PELLETIER (Jean) qui se marie à Québec en 1662, signait " Jean peltier " en 1669. Sa femme signe bien " Marie Genevieve De Manouelly " la même année.
- PELLETIER (Nicolas) fils de Nicolas, qui se marie à Québec, en 1673, portait le surnom de " Marolles " et signait : " Nicolas Peltier " en 1686, à Sorel.
- PEPIN (Robert) qui épouse Marie Crête à Québec, en 1670, signait machinalement " Robe pepin ", en 1675; et " rober pepint ", en 1678.
- PEPIN (Pierre) dit Laforce, qui se marie à Québec en 1681, commis au magasin du Roy à Chambly en 1712, signe: " Laforce ".
- PÉRILLARD (Nicolas) qui épouse Jeanne Sabourin vers 1695, portait le surnom de " Bourguignon ".
- PERRON (Daniel) qui se marie au Château-Richer en 1664, signe " Daniel Suire ", du nom de sa mère. En 1671, je le vois signer " D. Pairon ". Il était fils de François Perron et de Jeanne Suire, de La Rochelle.
- PERROT (Paul) dit Lagorce, qui épouse Marie Chretien en 1670, signe " Pavl perot ", en 1698.
- PERROT (Nicolas) célèbre traiteur, auteur d'un volume de mémoires, signait généralement " N. Perot ", mais aussi quelquefois " Perrot ".
- PERROT (Joseph) qui se marie à Laprairie en 1688, signe généralement " Perrot ". Étant devenu propriétaire du fief d'Argentenay, à la pointe nord-est de l'île d'Orléans, il signe quelquefois " Perrot d'argentenay ".
- PERROT (Pierre) sieur Derizy, qui se marie à Québec, en 1699, signait toujours " De Rizy ".
- PETIOT DES CORBIÈRES (Claude), chirurgien, vers 1660, signait " Petiot Decourbière ".
- PETIT (Nicolas Le) dit Laprée, à Trois Rivières en 1656, signait " nicolas peti " en 1683.

- PETIT (Pierre) époux de Catherine-Françoise Desnoyers vers 1655, signait " Pierre Le petit ".
- PETIT (Joseph) dit Bruno, qui se marie à Québec en 1675, signait " Petit ", et quelquefois " Petit bruno ".
- PETIT (Jean) dit Boismorel, à Montréal en 1678, signait " J. Petit ".
- PETIT (Gaspard) qui épouse Louise Pinguet vers 1687, portait le surnom de " Labonté ".
- PETIT (Paul) dit Lalumière. Dans son contrat de mariage, en 1691, avec Louise Bissonnet, le notaire écrit " dit Laporte " au lieu de " Lalumière ".
- PETIT (Charles) Le Villiers, qui se marie en 1694, signait " DeLivillier ", en 1707.
- PEUVRET, sieur de Margontier, qui se noie à Québec en 1657, s'appelait François de son premier nom.
- PEZARD (Etienne) de la Touche, qui se marie à Montréal en 1664, signait généralement " Pezard " et quelquefois " La Tousche Champlain ". Il était seigneur de Champlain.
- PHILIPPAUX (Charles) qui se marie à Québec en 1654, signait " Charle Phelipeau ". Claude Philippaux signe " Philipeau " vers 1694.
- PICARD (Jean) qui épouse Marie Caron, en 1656, signait Jean Picart. Plus tard il signa " Jean Lepicart ".
- PICARD (Hughes) qui se marie à Montréal en 1660, portait le surnom de " la Fortune " en 1653.
- PICHET (Pierre) qui épouse Catherine Durand, à Québec, en 1665, portait le surnom de " dit la Muzette ", et signait " Picher ". Plusieurs de ces " Pichet " ou " Picher " sont désignés sous le nom de " Pegin " jusque vers 1700. L'un d'eux, Jacques, qui épouse Louise Asselin, à Ste-Famille, en 1686, signait " pierre Pégin ".
- PICOTÉ (Pierre) de Belestre, qui épouse Marie Pars,

vers 1640, signait : " De Belestre ". Sa femme signe " Marie par ".

PILET (Guy) qui se marie à Québec en 1694, sous le nom de " Guy Paris dit Pillet ". signe " Guy Pilet ".

PILOTE (Léonard), qui épouse Dénise Gauthier vers 1660, signe : " Leonard pillot " en 1659. En 1665, je le vois signer " Leonar pilot ". Jean, son fils, signait " Pilote " vers 1678.

PINEAU (Nicolas) qui se marie à Québec en 1693, signe " Pinault " en 1705.

PINEL (Nicolas), de La Rochelle, époux de Catherine Maraud (non Maranda) portait le surnom de " sieur de Longdem " en 1651.

PINEL (François), qui se marie à la Pointe aux Trembles en 1687, signe bien et porte le surnom de " Lafrance ". Il signe " FranCois pinel dit La france " en 1689.

PIOT (Charles-Gaspard) sieur de Langloiserie, à Sorel en 1691, signe " C. G. Langloiserie ", en 1706.

PIVERT (Nicolas) au Cap Tourmente en 1628, signe " Piver " en 1634. En 1643, je le vois signer " nic piver ".

PLANIOL (Antoine) qui épouse Charlotte Giguère en 1693, signe " Planyol " au fort qui porte son nom en la seigneurie de St-François, en 1698.

POIRIER (Vincent) dit Bellepoire, qui se marie à Québec en 1655, porte aussi le surnom de " Proparlé " lors de son mariage. Il signe bien " Poirier ".

POITIERS (Philippe) dit Lafontaine, à Québec en 1679, signe " Philipe poitiex ".

POITIERS (Jean-Baptiste Du) dit Dubuisson, à Québec en 1672, signe " Jean baptiste de poitier dubuisson " en 1668.

POLICAIN (Jean) qui épouse Anne Adam à Québec,

- en 1671, signe bien : " Jean poliquain ". A son contrat de mariage il signe " poliquen ".
- POLLET (François) De la Combe, à Québec en 1669, signe " Pollet De Poccatière ". Quelque temps avant de se marier, il signe " De LaCombe Poccatière ", d'où le nom de Ste-Anne Lapocatière.
- POMMIERS (Michel) à Québec en 1683, signe " Paumier ".
- POT (Nicolas) qui épouse Suzanne Nepveu vers 1670, signait " N Pot ". Son fils Pierre, en 1715, espèce de fibustier à la Martinique, signe " Pierre Pot St Valdy ".
- POTIER (Etienne) dit Laverdure, à Québec en 1670, signe " Estienne Pottié " en 1695. Son fils Jean, en 1715, signe " Jean pauthier ".
- POULAIN (Claude) à Québec en 1639, signait " Claude poullain ". Maurice signe pareillement. Jean, fils de Jacques signait aussi de même : " Jean poullain ".
- POULAIN (Michel) qui épouse Marie Jutras en 1683 portait le surnom de " Sieur de St-Maurice " et signait " Poulain ".
- POULAIN (Jean Baptiste) de Courval, qui épouse Louise Cressé en 1696, signait " Courval ".
- POUILLOT (Antoine) qui épouse Marguerite Guilbaut en 1670, signait " A. Pouyault ", en 1669.
- POUILLOT (Pierre) qui épouse Marie Deschamps à Québec en 1667, ne signait pas que je sache, et le notaire Duquet, parlant de lui en 1680, écrit " Pouillart, fabricant de sabots ".
- POUPART (Réné) dit Lafleur, à Boucherville vers 1679, signe " rene poupar ".
- POURVEU (Noel) dit Lafortune, à Québec en 1673, signe bien " Noel pourveu ".
- POUSSET (Jean) qui épouse Louise Jaquière vers 1671, portait le surnom de " dit L'aiguillon " et le notaire écrit " Pouzet " à son contrat de mariage.

- PRAYÉ (Pré) Nicolas, fils de Nicolas I, à Québec en 1689, signe " nicolas pré ".
- PRÉCOURT (Gilles) qui décède à Québec en 1696, signait : " Précour ".
- PRÉJEAN (Fabien), à St-Laurent, Isle d'Orléans, en 1684, signe " fabin pruseau ".
- PREVOST (Martin) à Québec en 1644, signe " Prevost " en 1647 et 1659, et " Provost " en 1680. Son fils du nom de Jean-Paschal, signe " Jean Paschal St Germain " en 1694.
- PREVOST (François) qui épouse Marguerite Gaillard en 1664, signe " f. provost ".
- PREVOST (François) qui épouse Geneviève Macard, à Québec en 1679, signe " Provost ".
- PROVOST (Jean) fils de Jacques (et non de Martin) qui épouse Françoise Leblanc vers 1678, signe " provost ".
- PRIEUR (Joseph Le) qui épouse Hélène Mechin, vers 1687, portait le surnom de " Russon " et signait " Prieur ".
- PRIMEAU (Jean) dit Bois-Joly, qui épouse Marie Bouchard en 1686, s'appelait " Priveau " et non " Primeau ".
- PROTO (Luc) Pointe aux Trembles, 1690, est appelé " Lucas Proteau " lorsqu'il prend à ferme les terres du seigneur de Ste-Anne, en 1699.
- QUATRESOUS (Damien) qui épouse Nicole Bonin, à Batiscan en 1671, est appelé " Quatresolz " par Rageot en 1680.
- QUAY (Louis) dit Dragon. Plutôt " Dragon " que " Quay " vers 1700, à Contreccœur.
- QUENNEVILLE (Jean) à Montréal en 1674, signait " G. Quesneville " en 1698.
- QUENTIN (Pierre) qui meurt à Batiscan en 1689, signait " pierre Cantin ".

RADIER (Jean) dit Dubuisson qui épouse Marie Rivière, est le même que Jean Ratel dit Rattier. Il portait aussi en même temps le surnom de Dubuisson. Il était le maître des hautes-œuvres à Québec, en 1695.

RAGEOT (Etienne) dit le Lyonnais, qui se marie en 1661, ne sait pas signer mais tous écrivent son nom " Rageat " ou " Rajat ".

RAIMBAULT (Pierre) qui épouse la dite Simblin, signait " P. Raimbaud " en 1694.

RANCOUR (Joseph) qui se marie à Beauport en 1685, signe bien " Rencour ", en 1706.

(A suivre)

PHILÉAS GAGNON

---

## MONTFERRAND

---

Les deux premières pages de la brochure que j'ai publiée en 1884, renferment des erreurs que j'ai été à même de corriger depuis. Dans l'espoir qu'une nouvelle édition serait possible, voici comment il faudrait imprimer ces deux pages :—

Après la signature de la capitulation de Montréal, le 8 septembre 1760, les troupes françaises furent embarquées pour la France, mais les soldats qui optèrent en faveur de la colonie eurent la permission d'y demeurer. De ce nombre était Jean Sulte, sellier de son métier, mon grand-grand-père.

L'un d'eux, nommé François Favre dit Montferrand, était fils de Blaise Favre et de Jeanne Isabelle, du lieu

appelé Montferrand, au diocèse de Lannoy, en Flandres. Il se maria à Sorel, le 20 octobre 1760, avec Marie-Anne Héту, ou Ethier, et s'établit à l'île Dupas, où trois de ses enfants—Marie, Geneviève, Marguerite—furent baptisés en 1762, 1763, 1765. Le fils François a dû naître aussi à l'île Dupas. Vers 1775, le père paraît avoir résidé à Montréal, tenant une salle d'armes très fréquentée. Son adresse, sa taille imposante et son intrépidité attiraient la clientèle.

François ou François - Joseph, le fils, était doué d'une grande force physique. En 1788 il s'engagea à la compagnie du Nord-Ouest pour ces rudes voyages dont il a été si souvent parlé. Fort, grand, adroit, souple et brave, il se fit remarquer dans maints combats—et l'on sait si la lutte était chaude entre les compagnies qui se disputaient la traite des fourrures! Conducteur des flottilles chargées des marchandises pour les *pays d'en haut*; ensuite guide ou traiteur de pelleteries, il sut amasser une petite fortune qui lui permit de finir ses jours dans l'aisance. Il avait la renommée de ne reculer devant aucune provocation et de n'avoir jamais été vaincu. Les Français et les Canadiens de Montréal se montraient fiers de lui comme son père. Dans ces temps agités, la valeur musculaire jointe à la bravoure étaient généralement prisées. Montferrand mourut à Montréal au commencement de notre siècle. On a mêlé sa réputation avec celle de Montferrand que nous avons connu.

François-Joseph paraît avoir épousé successivement Geneviève Enaud et Marie-Louise Couvrette. En 1787 ils firent baptiser Joseph-Galien, leur fils, à Saint-Cuthbert.

Marie-Louise Couvrette avait des muscles et savait s'en servir. On raconte qu'un fier-à-bras qui venait un jour de maltraiter un enfant, tomba aux mains de Marie-Louise et reçut une dégelée dont il porta longtemps les marques, notamment à la tête et au cou. Il

avait bel et bien perdu connaissance sous les claques de cette femme robuste et pas commode du tout !

De ce couple de géants naquit, à Montréal, le 26 octobre 1802, un fils qui reçut au baptême le nom de Joseph. La famille habitait, rue des Allemands, une maison qui a été brûlée au grand feu de 1855 et remplacée par celle qui porte actuellement le No 167, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Joseph a régné sur la rivière Ottawa. Ce que j'ai raconté de lui n'est pas de la légende.

BENJAMIN SULTE

---

## RÉPONSES

---

**André Jarret de Beauregard**, (XV, II, 1304).— André Jarret de Beauregard qui, le 17 août 1674, se faisait concéder les îles de Beauregard, était le frère de M. Jarret de Verchères. La chose est dite en toutes lettres dans le titre du fief des îles Beauregard, accordé le 10 août 1674 :

“ Louis de Buade, Comte de Frontenac, conseiller du Roy en ses Conseils, Gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté au Canada, Acadie, Isle de Terre Neuve et autres pays de la France Septentrionale.

“ A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

“ Le Sieur *André Jarret, Sieur de Beauregard*, demeurant en la seigneurie de Vercher, nous ayant requis qu'il vous plaise lui accorder en titre de fief et seigneurie trois petites isles dont l'une est proche de celle appelée l'Isle Longue appartenante au *Sieur de Verchère, son frère*, et au devant du bout de la Seigneurie en montant le fleuve Saint-Laurent, et les

deux autres un peu au dessus sur la même ligne, qui regarde les islets dépendants de la concession du Sieur de Grandmaison sur l'une desquelles petites trois isles, il désirerait y faire bastir et s'y loger. Nous, etc.

Signé, FRONTENAC

Et plus bas, par Monseigneur, Le Chasseur."

L'abbé J.-D.

**Le général Miramon.** (I, VII, 63.)—Nous ignorons si les filles du général Miramon ont habitées Québec. Nous savons cependant que leur infortuné père visita Québec en octobre 1862 en compagnie du général Cabas.

**Le Père Toussaint Rouisse.** (XV, IV, 1307.)—Vers l'an 1880, à la suggestion de feu le chanoine P.-C. Dufresne, du chapitre de l'évêché de Montréal, le père Rouisse, venu, je crois, du diocèse de Sandwich, Ontario, ou peut-être de Détroit, vint résider à l'Asile de la Providence de La-Prairie, et y passa les trois ou quatre dernières années de sa vie. Il disposa en faveur de cette institution des modestes ressources qu'il possédait encore, à la condition qu'on élevât une chapelle de certaine dimension en l'honneur de la Sainte Vierge et que l'on prit soin de lui jusqu'à sa mort.

Le Père Rouisse était alors sur son déclin, et la population de La-Prairie ne connut pas grand'chose de son passé, non plus que de la variation de son nom. Il portait ici le costume ecclésiastique ordinaire.

Il mourut le 28 septembre 1883, à l'âge de 71 ans, 10 mois et 8 jours et fut inhumé le 1er octobre suivant, sous le nom de "François-Marie Ruitz, alias Toussaint Ruisse." Son corps repose au-dessous du chœur de l'église paroissiale de La-Prairie, non loin du grand autel.

Dr T.-A. B.

---

---

**VIENT DE PARAITRE**

# **Nos Origines Littéraires**

— par —

**M. l'abbé Camille Roy**

**De la Société Royale du Canada, professeur à  
l'Université Laval**

—  
**PRIX : \$1.00**  
—

**S'adresser à l'auteur, au Séminaire de Québec**

---

---

---

VIENT DE PARAITRE

**Les écoles normales primaires**

Et leurs œuvres complémentaires

**RECIT DES FETES JUBILAIRES**

de

**L'Ecole normale Jacques - Cartier**

**1857 - 1907**

**Par l'abbé L. - A. DESROSIERS**

1 volume grand in-8, 300 pages..... \$1.50

En vente à l'Ecole normale Jacques-Cartier,  
Parc Lafontaine, Montréal.

---